



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies rares

Question écrite n° 73789

Texte de la question

M. René Rouquet interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les moyens alloués au traitement de la neurofibromatose. Les centres de compétences spécialisés dans le traitement de la neurofibromatose sont dépourvus de moyens financiers et peinent à se développer. Cette maladie, qui touche 0,03 % des nouveau-nés, reste trop méconnue ; elle est pourtant particulièrement grave car elle est provoquée par la défaillance du gène censé empêcher la prolifération de tumeurs chez l'être humain. S'il n'existe pas de traitement permettant de guérir de la neurofibromatose, il existe aujourd'hui des soins qui permettent de soulager les douleurs des patients. Il voudrait savoir si un dispositif ambitieux d'étude des causes de cette maladie pourrait être mis en place, afin d'améliorer la prise en charge de cette pathologie.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73789

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 823

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)